

Reçu en préfecture le 20/11/2020





Seine-Saint-Denis LE DÉPARTEMENT

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 novembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS:

M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau





Affiché le





Délibération n° 08-01 du 19 novembre 2020

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT - AIDE À L'ACQUISITION DE GROS ÉLECTROMÉNAGER - PROGRAMME D'ACTION « BANQUE SOLIDAIRE DE L'ÉQUIPEMENT » - SUBVENTION À L'ASSOCIATION EMMAÜS DÉFI -CONVENTION.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 20 000 euros à l'Association « Emmaüs Défi », porteuse du programme d'action « Banque Solidaire de l'Équipement », pour le financement d'une expérimentation visant le développement d'une offre nouvelle de gros électroménager en faveur des ménages modestes bénéficiaires du « Fonds de Solidarité Logement Accès Mobilier » ;
- APPROUVE la convention à conclure avec l'association « Emmaüs Défi », relative à l'articulation renforcée entre le Fonds de Solidarité Logement et la Banque Solidaire de l'Équipement pour l'équipement de gros électroménager de première nécessité, dont projet ci-annexé :



www.seine-saint-denis.fr

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental, et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.